



**COMMUNE DE TASSIN LA DEMI-LUNE**  
DIRECTION DU POLE RESSOURCES  
Service affaires juridiques et financières

**DECISION DU MAIRE N° DC – 2024 – 53 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES  
DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT – PLAN 5000 EQUIPEMENTS –  
GENERATION 2024 - TRAVAUX DE RENOVATION AU STADE BASSET**

**Le Maire de Tassin La Demi-Lune,**

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N°D 2022/01 en date du 27 mai 2020 portant visa préfectoral du 2 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné au Maire, pour la durée du mandat, délégation pour demander à tout organisme financeur pour la réalisation d'un projet municipal tant en fonctionnement qu'en investissement l'attribution de subventions ;

Considérant que la Ville de Tassin La Demi-Lune s'est engagée dans un projet de rénovation du stade Basset pour un montant total estimé à 700 000 € H.T. ;

Considérant que ce projet est éligible à l'appel à projets lancé par l'Agence Nationale de Sport en matière d'aides à l'investissement pour l'année 2024 ;

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** De solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale de Sport en vue de financer une partie du projet du stade Basset dont le coût est estimé à 700 000 € HT.

En raison du taux de subventionnement de 80 % maximum avec un plafond de 500 000 € par dossier imposé par l'ANS, du dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Métropole de Lyon et du respect de la règle d'auto financement de 20 %, la Ville sollicite une subvention à hauteur de 310 000 €.

**Article 2 :** Il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

**Article 3 :**

La présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations et des décisions de la Commune,
- affichée à la porte de la mairie,
- amplifiée à Monsieur le Préfet du Rhône.

Tassin la Demi-Lune, le

**/ 6 JUIN 2024**

**Pascal CHARMOT**  
Maire de Tassin La Demi-Lune  
Conseiller de la Métropole de Lyon

Accusé de réception en préfecture  
069-216902445-20240606-DC-2024-53-AR  
Date de réception préfecture : 06/06/2024